

20^c

Journal du Lot

20^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	2 fr. 50
2 ^e page (— d° —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TELEPHONE 24	COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE		

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

LES ÉVÉNEMENTS

Où en est restée au Parlement la discussion sur le chiffre d'Affaires. Le débat entre M. Bouat et M. Poincaré.

Maintenant que sur la raquette parlementaire le budget a passé et repassé du Palais-Bourbon au Luxembourg, il n'est pas inopportun de rechercher ce qu'est devenue cette aventure la fameuse taxe sur le Chiffre d'Affaires dont il a été beaucoup parlé et à propos de laquelle certains esprits se passionnent encore dans le public.

Qu'en a-t-on fait ? Dans quel état la discussion l'a-t-elle laissée ? En est-elle sortie ébranlée ou consolidée ? Voyons un peu !

Mais, tout d'abord, il n'est pas mauvais de rappeler ses origines. Car elles projettent sur cette affaire un jour tout particulier et placent les plus acharnés dénégateurs d'aujourd'hui dans une position quelque peu gênante.

Cette taxe à ceci d'original qu'elle a été réclamée par ceux qui se montrent aujourd'hui ses plus décidés adversaires. Autour d'elle, les positions sont à l'inverse de ce qu'elles étaient au moment où le Parlement l'institua. D'abord chétif et malvenu, ce malheureux enfant, à présent vigoureux et prospère, a été abandonné en nourrice par ceux qui l'avaient conçu et mis au monde. Il le renient maintenant et voudraient l'étrangler de leurs propres mains. Mais leur paternité n'est pas contestable et c'est à eux en somme que s'adressent leurs réclamations et leurs reproches.

Les Chambres de Commerce conduisent la campagne contre la taxe sur le Chiffre d'Affaires. Mais ce sont les Chambres de Commerce qui l'ont imaginée, proposée et, on peut dire, imposée.

Ceci se passait en des temps qui ne sont pas très anciens. C'était durant la législature qui précéda celle-ci et à laquelle présidait M. Alexandre Millerand. A cette époque, M. François-Marsal étant ministre des Finances cherchait des impôts nouveaux et ne savait quels contribuables tondre.

Quelqu'un se présenta pour le tirer d'embarras. C'était M. Tournon, Sénateur de l'Aisne, parlant au nom des Chambres de Commerce. Il lui apportait un impôt tout prêt qui n'était rien d'autre que la taxe sur le chiffre d'Affaires.

Le ministre l'accueillit sans enthousiasme. Cette taxe lui déplaisait. Il fallut exercer sur lui une vigoureuse pression pour la lui faire accepter. Et encore, en la présentant aux Chambres, fit-il sur sa valeur et ses mérites les plus expresses réserves. Il ne l'admettait qu'à l'essai et il laissait clairement entendre qu'il espérait bien la voir supprimer avant longtemps.

Tel est, résumée, l'histoire de cette taxe. A présent, c'est tout le contraire. Les Chambres de Commerce veulent la supprimer, mais le Ministre des Finances entend la maintenir.

Il la défend ! Et comment !

M. Armand Bouat a éprouvé la vigueur de cette résistance le 11 décembre dernier quand il présenta à la tribune de la Chambre les critiques et les réclamations des assujettis. Il fallut toute sa volonté et très distingué député de Figeac pour tenir ferme dans son dessein de faire connaître au moins certains abus et d'en demander la fin. Le Président du Conseil était résolu à se mettre en travers de toute tentative de suppression, de réduction et même de remplacement improvisé. Connaissant l'autorité de M. Poincaré sur le Parlement, M. Bouat ne pouvait se faire la moindre illusion sur le résultat final de son entreprise.

Ce sont là de mauvaises conditions de bataille. M. Armand Bouat l'engagea pourtant avec la même résolution que s'il eût été assuré de la victoire.

Nous ne reviendrons pas sur le détail de son exposé que nous avons publié in extenso dans notre numéro du 16 décembre. Bornons-nous à rappeler que ne pouvant exprimer d'obtenir une suppression sur place,

M. Bouat, avec un sens des réalités dont il faut le louer, fit surtout porter son effort sur les critiques d'application. Une phrase peut résumer le sens de son discours sur ce point, celle où il dit à M. le Président du Conseil : « Ce que je vous demande, c'est d'admettre que de très heureux aménagements intérieurs soient apportés dans l'assiette de l'impôt sans compromettre son rendement. »

Ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est l'effet produit par ces critiques et l'accueil fait à ces suggestions par le Président du Conseil.

Oh ! c'est bien simple.

Dès les premiers mots prononcés à la tribune par M. Bouat, le Chef du Gouvernement qui est en même temps Ministre des Finances, fit connaître son sentiment en termes irréprochablement clairs suivant sa coutume et marqua sa position avec une inébranlable fermeté.

Comme M. Bouat parlait des « graves imperfections » de cette taxe, M. Poincaré lui répliqua : « Je sais que c'est elle qui nous a sauvés ! » Comme M. Bouat ne pouvait contester cette affirmation, le Président du Conseil en prit aussitôt avantage pour ajouter la précision suivante qui définit bien la position du Gouvernement : « Alors, je vous supplie, avant de critiquer cette taxe d'attendre que nous soyons définitivement hors d'affaires. Ce jour-là nous verrons ! »

Le Gouvernement, poursuivant son but de sauver les finances de l'Etat, et ne voyant le problème que de ce seul point de vue, supérieur à tous les autres, se refuse donc à examiner toute possibilité de changement avant que nous soyons définitivement hors d'affaires. Pour y parvenir, cette taxe lui paraît un instrument indispensable car elle est d'un rendement considérable et sans cesse grandissant.

Il ne croit même pas qu'elle soulève autant de mécontentements qu'on le proclame et il prend à son compte cette observation faite à la commission des finances par un député socialiste que « la taxe sur le chiffre d'affaires a le mérite d'être devenue peu à peu, dans l'application, une sorte d'impôt direct. »

Et comme les communistes, qui sont partisans de la suppression de cette taxe, ralliaient les socialistes de leur opinion ainsi exprimée, M. Poincaré affirma qu'ils ont eu raison de le dire : « car c'est la vérité ! »

Voilà donc les positions nettement prises et nous verrons — car le sujet en vaut la peine — dans notre prochain numéro la réponse détaillée que M. Poincaré opposa aux observations de M. Bouat.

Emile LAPORTE.

PBETS MOTS D'ECRITS

NE GÉNÉRALISONS PAS

De sévères et quelque peu inattendus moralistes continuent à faire grand bruit autour du prix Goncourt : Jérôme 60^e de latitude nord, qui, affirmant-il, serait bien capable de nuire à notre prestige en Norvège.

Ce qu'il y a de mieux, c'est que ce sont des écrivains qui mènent cette campagne. S'ils réussissent, le métier d'hommes de lettres deviendrait difficile. Car ce métier, faut-il le répéter une fois encore, ne consiste pas seulement à dépeindre la vertu. Quand Dequie a donné la Parisienne, on lui a reproché de ne pas avoir intitulé sa pièce, une Parisienne. Ne croirait-on pas à l'étranger que toutes les Parisiennes mariées ont des amants et cachent des lettres d'amour compromettantes dans des tiroirs secrets ? On raconte qu'un éditeur, qui avait été reconnu dans le héros d'une pièce récente, assista à cette pièce, se pencha sur son voisin et murmura : « Très drôle ! C'est un Tel » en désignant un de ses confrères. Les traits pourtant s'appliquent, en effet, à l'un ou à l'autre. Les écrivains ne sont-ils pas toujours, quand ils décrivent une femme légère ou un éditeur trop débrouillard ou un homme d'affaires véreux, qu'il y a des bourgeois honnêtes, des éditeurs sérieux, des hommes d'affaires d'une probité à toute épreuve, mais qu'ils ont préféré, pour cause de pittoresque, peindre des exceptions.

Le vrai mal est causé par ces campagnes dont l'intention est excellente, mais qui ont à l'encontre du but qu'elles se proposent. Le prix Nobel passionné, j'en suis certain, la Norvège beaucoup

Informations

Le budget de 1928

Chambre et Sénat ont tenu séance dans la nuit de samedi pour voter le budget. La séance n'a pris fin qu'à 6 heures du matin. A cette heure-là, l'accord était complet sur le budget, entre la Chambre et le Sénat.

Il y a eu une longue discussion, et c'est lorsque le budget est venu une 5^e fois devant la Chambre que les dernières difficultés ont été levées.

Voici la balance du budget : Recettes : 42.496.616,196 francs. — Dépenses : 42.441.457,260 francs. — Excédent de recettes : 55.158.936 francs.

Les Chambres sont parties en congé : la rentrée aura lieu le mardi 30 janvier.

Les intérêts des planteurs de tabac

MM. Chastanet et Paganon, députés de l'Isère, ont déposé une proposition de loi demandant : 1. Que la culture du tabac soit rattachée au ministère de l'Agriculture ; 2. Que le prix de base des tabacs soit établi d'après les dépenses imposées aux planteurs et non plus d'après le coût des tabacs étrangers ; 3. Que la distribution des primes soit faite plus largement et plus équitablement, et que les experts ou les représentants des planteurs de tabac y prennent part.

Une prime à la fertilité sera créée. La proposition de MM. Chastanet et Paganon aurait pour but d'éviter le retour d'incidents comme ceux qui ont marqué les dernières entrevues des représentants des planteurs de tabac et des représentants de l'Administration des finances. Le groupe parlementaire des planteurs de tabac l'a approuvé unanimement.

L'affaire de l'espionnage de Versailles

On se souvient dans quelles conditions M. Rougavy, vérificateur des contributions indirectes, avenue Gambetta, à Paris, rencontra, dans un café place de la Bastille, un inconnu, qui est actuellement en fuite, accepta de lui livrer des documents émanant de nos centres militaires.

Des soldats, compositeurs, typographes, acceptèrent les offres de Rougavy et lui remirent des imprimés et des documents militaires. Dans un coffre remis par le vérificateur des contributions indirectes à un ami, et ouvert devant le juge, M. Peyre, on a trouvé des documents chiffrés qui ont été remis à des spécialistes du ministère de la Guerre et une liste où figurent les noms des complétes actuellement sous les verrous, les imprimeurs militaires, Pillot, Clipit et Lemaire, et ceux des nommés Claude Roguelle, imprimeur, âgé de 21 ans, 65, rue Saint-Honoré et Charles Bertie, soldat artilleur à Versailles, qui viennent d'être arrêtés et envoyés à la Santé.

En Italie

La presse fasciste lance aux adhérents du parti et au pays un nouveau mot d'ordre : « Après la stabilisation monétaire, dit-elle, il faut effectuer la stabilisation économique » et elle a soin d'ajouter que dans ce domaine on a déjà fait un pas décisif.

Il y a cependant encore des batailles à gagner, en premier lieu la bataille du blé. Le comité permanent de la production agricole, vient de tenir plusieurs réunions à l'issue desquelles il a décidé d'intensifier la propagande dans les départements où la production s'est révélée déficitaire. Le gouvernement s'est engagé à favoriser par tous les moyens l'œuvre du comité.

Les bolcheviks protestent

On annonce que de nombreux meetings ont lieu à Moscou, à Leningrad, à Khar'kov et dans un certain nombre de villes de la Sibirie pour protester contre les méfaits et les actes de violence commis à Canton contre les citoyens soviétiques.

Au Maroc

A Pœst du Tafilalet, entre l'oued Ziz et l'oued Draa, un rezou Alt Khebbach (confédération de Alt Alta) ayant préparé une embuscade à un de nos détachements, nous en fûmes prévenus par un de nos informateurs de la tribu des Alt Mogh.

Les pillards ont été cernés durant la nuit par la légion montée et les gouds furent décapés ou faits prisonniers. Aucun ne put en réchapper. Cette victoire remportée sur les Alt Alta du Sahara, très guerriers et très pillards, a la plus grande réimpression dans tout le Tafilalet.

En Chine

Selon des messages reçus à Tokio, déclarant le correspondant du Daily Telegraph, le Japon se serait entendu avec Chang Kai Shek pour jouer le rôle d'intermédiaire entre le nord et le sud, à présent que les deux gouvernements chinois ont atteint leur but commun : l'élimination des éléments communistes et extrémistes.

D'autre part, il est symptomatique que les gouvernements de Nankin et de Pékin aient donné des assurances à Tokio que les Japonais résidents dans le Changtong ne seraient pas inquiétés ni molestés.

EN PEU DE MOTS...

D'après les calculs du bureau de la statistique, la population de Rome atteint actuellement le chiffre de 845.000 habitants.

Un Arménien, Stéphane Dégal, habitant Grasse, éconduit par une jeune fille qu'il aimait, s'est vengé en tuant la jeune fille et 5 membres de sa famille, puis il se suicida.

L'Avion « Dawn », à bord duquel Mrs Wilson-Grayson a pris place vendredi pour se rendre à Harbour-Grace (Terre-Neuve) avec un pilote, un ingénieur et un lieutenant, n'avait pas encore donné de ses nouvelles lundi.

MM. Doriot et Duclos, députés communistes de la Seine sont poursuivis devant le tribunal correctionnel de la Seine pour provocation de militaires à la désobéissance.

NOS ÉCHOS

Au pays de Madame Beulemans.

Dernièrement, le Conseil général de la province de Brabant fut saisi d'une proposition tendant à frapper d'un impôt spécial les célibataires du sexe fort entre vingt-cinq et soixante ans d'âge.

La proposition a été repoussée sur la foi d'un rapport disant en substance : « Dans le mariage, l'homme et la femme sont plus forts pour supporter les difficultés de chaque jour. Le célibataire est condamné, au contraire, à supporter tout seul ses ennemis. Il éprouve son cœur dans le sein d'amis et d'indifférentes qui ne sont pas d'aussi bon conseil qu'une épouse. »

Quant Mme Beulemans, à Ju ce compte rendu dans le journal, elle le tendu triomphalement à son mari. Mais celui-ci, à marmotte, en haussant les épaules :

— Ah ! ça, mais il n'y en a donc pas un seul de marié, au Conseil Général.

Le Père Prodigue.

À la Bourse, l'autre matin, un coulisier allait de groupe en groupe, colporteur d'une magnifique nouvelle :

« C'est éffrayant, racontait-il, à la force de souscrire à toutes les bonnes œuvres, il arrivera à se ruiner. Ce M. Goty, propriétaire du Figaro, vous êtes au courant de sa dernière largesse ? »

Ses auditeurs répondant négativement, il reprit sa respiration pour leur confier :

— Ah ! oui, quel homme admirable ! Et prodigue, prodigue ! Croyez-vous, il vient encore de se soulager d'un million. Parfaitement, il a souscrit un million pour la famille du soldat inconnu.

Durant une matinée, ce joyeux coulisier obtint une série de petits succès.

Un garde vigilant.

Pendant la guerre d'Italie, sous Napoléon III, dans une ville occupée par nos troupes, un homme au pays passa devant une sentinelle en dissimulant quelque chose sous son manteau.

— Qu'avez-vous là ? demanda la sentinelle ?

— C'est... C'est un poignard ! fit l'Italien en roulant des yeux féroces. La sentinelle avança la main sous le manteau et saisit l'objet dissimulé : c'était une bouteille de vin ; il la but à la régale, et la rendant vide à l'homme :

— Tenez, brave homme, je vous fais grâce du fourreau !

Petite galéjade.

C'est un brave Marseillais. Fils de pêcheur, il n'eut guère le temps d'aller à l'école, et son éducation est des plus rudimentaires.

LES ANNALES CADURCIENNES

NOS MONUMENTS ET NOS STATUES

(Suite)

Monument Clément Marot.

Dès 1879, un rédacteur du Journal Le Férol, demandait l'érection d'un monument à l'honneur du charmant poète que le hasard avait fait naître chez nous, en 1495. Reprise en 1888 par René d'Hautfort, l'idée devait plaire à Gustave Larroumet qui allait user de toute son influence pour la réaliser.

Le 26 février 1892, Larroumet vint donner au théâtre une Conférence sur Clément Marot ; sous son impulsion, un Comité se forma et ouvrit une souscription pour l'exécution d'un modeste projet dressé par l'architecte départemental, Rodolose, de concert avec le sculpteur Calmon.

Mais on comptait surtout sur la générosité de l'Etat ; grâce à l'entremise de Larroumet, elle ne devait pas faire défaut : on obtint en effet le buste en bronze du poète, par Tureau, un bas-relief en marbre symbolisant la Seine et le Lot, par l'aveyronnais Denys Puech et une mosaïque en couleurs, reproduisant les armes de Cahors, œuvre de Luc-Olivier Merson.

Les quelques fonds recueillis permirent la mise en place du gracieux monument.

L'inauguration eut lieu le 3 juillet 1892, sous la présidence de Léon Bourgeois, alors Ministre de l'Instruction publique, lequel, en cette circonstance, fut fait « bourgeois de Cahors ». Le soir, deux grands artistes du pays se firent entendre au théâtre : Soulaeris, qui devait mourir, jeune encore, en 1905, et Montélat, de Vers, dont la verte vieillie s'écoula en partie dans le manoir restauré de Castelnaud, près Brévioux.

Monuments aux Morts pour la Patrie.

Le plus ancien fut la Colonne départementale dont « la première pierre fut posée par le Préfet, le 14 juillet 1800.

Dans les dernières années du Directoire, l'esprit militaire, si vif quelque temps auparavant, s'était singulièrement affaibli : les anciens « volontaires » désertaient en masse et les Conscrits réquisitionnés refusaient de partir. Dans le Lot, sur 800 appelés, plus de 600 étaient déclarés réfractaires.

Un des premiers soins de Bonaparte, au lendemain du 18 Brumaire (9 novembre 1799) fut de restaurer le moral des armées ; on sait combien il y réussit, grâce à un ensemble de mesures accordant les uns des avantages matériels, les autres des satisfactions morales : régularisation des soldes, attribution de « sables, fusils, grenades ou baguettes d'honneur », distribution de terres et de malsons aux Vétérans, inscription du nom des héros sur des colonnes départementales, création de la Légion d'honneur.

Les Colonnes départementales furent créées par arrêtés des Consuls du 29 ventose an 8 (20 mars 1800).

« Il sera élevé dans chaque chef-lieu de département, sur la plus grande place, une Colonne à la mémoire des « braves du département, morts pour la défense de la Patrie et de la Liberté. »

Sur cette Colonne seront inscrits les noms de tous les militaires domiciliés dans le département qui, après s'être « distingués par des actions d'éclat, » seraient morts sur le champ de bataille.

« Cahors, la « plus grande Place » était alors celle de la Concorde qui s'étendait au sud du Café actuel de la Breuille. Ce fut l'emplacement choisi pour la Colonne.

Le 27 juin, le Préfet transmettant au Maire de la ville le Programme de la fête du 14 juillet, avait soin d'ajouter : « Vous voudrez bien vous concerter avec l'Ingénieur en chef pour que la place qui est vis-à-vis le Jardin de l'Ecole Centrale — aujourd'hui dépendance du Lycée — soit nette et propre à recevoir la première pierre de la Colonne départementale. »

Nous n'avons pas le programme de ce 14 juillet, mais comme sans doute quelques semaines plus tard, lors de la fête du 1^{er} Vendémiaire (23 septembre) « Les noms des défenseurs de la Patrie appartenant au département » furent y être « solennellement proclamés, et ceux des généraux Murat et Bessières, d'Amber et de Dufour, et celui du brave Delava, chef de la Compagnie des nageurs, furent sans doute couverts d'applaudissements et d'éloges. »

Mais il fallait connaître les noms des citoyens tués sur le champ de bataille,

— Ce n'est pas une rose, protesta le Marseillais, c'est un chrysanthème.

— Ah !... Et comment tu écris ce nom-là ?

— Le Marseillais réfléchit et riposta :

— Au fond, tu as raison, c'est une rose.

— Tê, fit Olive, la belle rose !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

NOTES...

Faut-il supprimer l'octroi ?

Je ne sais pas du tout où en sont les études de la commission extra-municipale chargée de rechercher les moyens de supprimer l'octroi.

Au cours de la dernière séance du Conseil, M. le Maire de Cahors nous en a annoncé la prochaine constitution et je ne voudrais pas la décourager ou l'influencer dans la tâche qu'elle a pour devoir d'aborder avec un esprit dépourvu de tout parti pris d'avance.

Je prie donc tout d'abord les honorables messieurs qui la composeront de ne pas tirer ce qui suit. Qu'ils se fassent une opinion par eux-mêmes et seulement d'après les documents qu'ils auront à compiler. Ce que je vais écrire ne leur sera connu que lorsqu'ils auront fini leur travail et déposé leurs conclusions.

Ces précautions prises, je peux m'abandonner librement aux commentaires.

Tout d'abord, je hasarde une prophétie. Je la formulerais même en termes compréhensibles et clairs, contrairement à la coutume des Devineuses et Pythonisses à l'usage des vieux messieurs trop galants, des dames d'enfant au cœur tendre, des dames du monde sur le penchant de l'adultère...

Eh! bien, je prédis aujourd'hui à ces messieurs de la commission qu'ils laisseront les choses en l'état, qu'ils ne supprimeront rien du tout et qu'ils renouvelleront à nos actifs, distingués, sympathiques et accommodants « octroyés » leur confiance pour l'accomplissement d'une tâche où ils excellent et qui consiste à remplir les Caisses de la ville sans vider les poches de ses habitants.

Et pourquoi la commission chargée de supprimer l'octroi le confirmerait-elle au contraire dans sa mission ?

Pour une raison qui est « suffisante et seule » comme le dit notre Gascon de voisin, Cyrano, l'homme qui y voit loin car il voit jusqu'au bout de son nez.

Cette raison c'est qu'ils ne pourront pas faire autrement.

Que voulez-vous ? L'octroi, c'est un peu comme les vieilles chaussettes. Elles sont laides à voir, écroulées et mal fichues. Mais elles ont cette qualité incomparable : elles sont adaptées à nos pieds. Elles ne nous font pas mal.

Qu'est-ce auprès de cela que l'élégance et la distinction de croquerie tout neuve, mais qui nous blesse en marchant et nous font crier ?

Et puis, il faut qu'on trouve un avantage à changer. Sinon ça n'est pas la peine ! Tout changement n'est pas forcément un progrès ! Ici, où sera le progrès ?... Voilà ce qu'il faudra démontrer. J'ai comme une idée qu'après la suppression des octrois et leur remplacement par des taxes les contribuables cadurciens seront plus contents qu'avant.

L'octroi a de grands défauts. Il a une petite qualité : c'est d'exister. Or, le moins mauvais des impôts n'est-il pas celui qu'on a l'habitude de payer ?

L'autre jour, l'ami Bonnet nous en sortait une bien bonne dans son article sur l'octroi. Il disait que sa suppression est dans l'intérêt de tous car elle fait baisser le prix des denrées. Oui-da... Ce serait logique évidemment. Mais la spéculation est une chose et la logique en est une autre !

Essayez seulement de baisser de 50 centimes par fromage le droit d'entrée à l'octroi. Et allez ensuite au marché et vous verrez si le prix du fromage a baissé seulement d'un sou !

Si vous le constatez, décernez d'abord la Médaille Civique à votre marchand et licenciez ensuite les gabelous.

Mais pas avant !...

Le Grincheux.

COOPÉRATIVE AGRICOLE

Les Présidents des Syndicats adhérents sont priés d'adresser sans retard au Secrétariat de la Coopérative, 24, rue Président-Wilson, à Cahors, la liste nominative de tous les syndiqués qui ont souscrit des parts avec indication du nombre et du montant de ces parts.

L'administrateur délégué rappelle encore une fois aux intéressés qu'à partir du 1er janvier 1928, tous les syndiqués qui voudront obtenir leurs livraisons isolément par l'intermédiaire du magasin devront être porteurs au moins d'une part individuelle de dix francs.

Se renseigner sur la délivrance de ces parts auprès des Présidents et secrétaires de Syndicat, ou bien au Secrétariat de la Coopérative, 24, rue du Président-Wilson, Cahors.

Tout syndiqué non porteur de part sera rigoureusement éconduit.

Armée

M. Dof, chef de bataillon au 9^e d'infanterie, est inscrit au tableau d'avancement de 1928, pour le grade de lieutenant-colonel.

LIVRAISON DES TABACS

La livraison des tabacs aura lieu dans le Lot aux dates ci-après :

Echantillons, le 10 janvier 1928 ; portograines, le 12.

Contrôle principal de Cahors

Première commission. — Touzac, le 12 janvier 1928 ; Lacapelle-Cabanac, le 12 ; Pay-l'Évêque, le 12 ; Prayssac, les 13, 14, 16 ; Pescadoires, le 16 ; Grézels, le 16, 17 ; Labastide-Marnhac, le 17 ; Cahors-Cabessut, les 18, 19, 20 ; Le Montat, le 20.

Deuxième commission. — Douelle, les 12, 13 et 14 janvier 1928 ; Saint-Vincent-Rive-d'Orl., le 14 ; Saint-Médard, le 16 ; Lagardelle, le 16 ; Anglars-Juillac, les 16, 17 et 18 ; Bélavy, le 18 ; Castelfranc, le 18 ; Les Junies, le 18 ; Peyrilles, le 19 ; Nuzéjouls, le 19 ; Catus, les 19 et 20 ; Maxou, le 20 ; Boissières, le 21 ; Saint-Denis-Catus, le 21 ; Calamane, les 21 et 23 ; Saint-Laurent-Lolmie, le 23 ; Saint-Cyprien, le 23 ; Lascabannes, le 23 ; Sainte-Alauzie, le 23 ; Cézac, le 24.

Troisième commission. — Paragony du Lot, le 12 janvier.

Nijkerk du Lot : Crayssac, le 13 janvier 1928 ; Luzech, les 13 et 14 ; Albas, les 14 et 16 ; Parnac, le 16 ; Pradines, les 16, 17, 18, 19 et 20 ; Marcuss, le 20 ; Espèrès, le 21 ; Caillac, les 21 et 23.

Contrôle de culture de Cajarc

Première commission : Gréolou, 21 janvier 1928 ; Faycelles, 21 ; Carayrac, 21 et 23 ; Frontennac, 23 ; Larroque-Toirac, 23 et 24 ; Montbrun, 24 et 25 ; Saint-Pierre-Toirac, 25 ; Cénévières, 26 et 27 ; Saint-Martin-Labouval, 27, 28, 30 et 31 ; Larnagol, 31 janvier, 1^{er} et 2 février ; Caberets, 3 et 4 ; Orniac, 4.

Deuxième commission : Saint-Chels, 25 janvier ; Sauliac, 25, 26 et 27 ; Crégols, 27 et 28 ; Tour-de-Faure, 28, 30, 31 janvier, 1^{er} et 2 février ; Saint-Cirq-Lapopie, 2 et 3 ; Concots, 3 ; Saint-Jean-de-Laur, 4 ; Cadriou, 4 ; Cajarc, 6, 7 et 8 ; Calvignac, 8 et 9.

Troisième commission : Bousac, 24 janvier ; Corn, 24 ; Espagnac-Sainte-Eulalie, 25 ; Bréguès, 25 et 26 ; Bâdur, 27 ; Blars, 27 ; Marcihac, 28, 30, 31 janvier, 1^{er} février ; Limogne, 1^{er} ; Lugagnac, 1^{er} ; Bergany, 2 ; Saint-Sulpice, 3.

Contrôle de culture de Cahors

Première circonscription : Cahors-Nord, 6 et 7 février ; L'Hospitalet, 8 ; Belfort, 9 ; Saint-Géry, 9, 10, 11 et 13 ; Cahors-Bégoz, 14, 15, 16 et 17 ; Caniac, 17 et 18 ; Fontanes-Lunegard, 18 ; Sénaillac-Launès, 18 ; Quissec, 20.

Deuxième circonscription : Vers-Major, 10, 11 février 1928 ; Vers-Minor, 11, 13 ; Cours, 13 ; Cras, 13, 14 ; Labenque, 14 ; Mont-Doumer, 14 ; Aujols, 14 ; Claurac, 15 ; Crempa, 15 ; Fontanes, 15 ; Laburgade, 16 ; Laugue-des-Arqs, 16 ; Lamadeille, 16, 17, 18 ; Valrouffé, 16, 20 ; Francoules, 20.

Troisième circonscription : Flaungnac, 4 février ; Pern, 4, 6, 7 ; Saint-Paul-Labouffie, 7 ; Castelnaud-Montmirat, 8 ; Arcambal-Pasturat, 8, 9 ; Bouziès, 9, 10 ; Esclauzel, 10, 11 ; Saint-Martin-de-Vers, 11 ; Sabadel-Launès, 13 ; Leuilhac-Launès, 13, 14 ; Launès, 16 ; Saint-Caprais, 16 ; Arcambal-Major, 16, 17, 18 ; Flaungnac-Pajigle, 18, 20.

Magasin de Souillac

Paragony (commission unique)

Echantillons, 6 janvier 1928 ; Dégagnac, 9, 10 ; Lavercaillère, 10 ; Lésard, 10, 11 ; Salvial, 11, 12, 13 ; Rampoux, 13 ; Livernon, 13 ; Saint-Simon, 13 ; Baladou, 13 ; Concorès, 13 ; Gourdon, 14, 16 ; Lanzac, 16 ; Masclats, 16 ; Milbac, 16 ; Le Roc (Bourg), 16 ; Saint-Cirq-Madelon, 16 ; Saint-Claire, 16 ; Saint-Germain, 16 ; Souillac, 16.

Nijkerk (commission technique) :

Bonantillous, 17 janvier ; Portegraines, 19 ; Prudhomme, 19 ; Bretonoux, 19 ; Loubejou, 19 ; Flaungnac-gare, 20 ; Durban, 20 ; Roilhac, 20 ; Espadillac, 20 ; Livernon, 20, 21 ; Grézels, 21 ; Lissac, 21 ; Sonac, 21 ; Assier, 21 ; Le Roc (Bourg), 21 ; Lanzac, 21, 23 ; Pinsac, 23, 24 ; Souillac, 24 ; Lachapelle-Auzac, 24 ; Montvalent, 25 ; Cuzance, 25 ; Martel, 25 ; Baladou, 25, 26 ; Foirac, 26 ; Saint-Soy, 26, 27 ; Meyronne, 27 ; Lacave, 28 ; Creysse, 28 ; Bélaillé, 30 ; Stronguets, 30 ; Saint-Denis-Martel, 30 ; Vayrac, 30 ; Lavercaillère, 30 ; Dégagnac, 30, 31 janvier ; 1^{er}, 2 février ; Rampoux, 2 ; Lésard, 2 ; Salvial, 2, 3 ; Concorès, 4 ; Saint-Germain-de-Bel-Air, 4 ; Saint-Chamarand, 4 ; Anglars-Nozac, 4 ; Loupiac, 4 ; Masclat, 6 ; Payrat, 7 ; Fajoles, 7 ; Rouffilhac, 7 ; Le Roc (Nadaillac), 8 ; Lamothe-Fénelon, 8 ; Saint-Cirq-Madelon, 8 ; St-Clair, 8 ; Gourdon, 9 ; Milbac, 9 ; Le Vigan, le 9 ; Payignac, le 9.

Gendarmerie

M. Blattes, capitaine de gendarmerie à la 17^e légion, est inscrit au tableau d'avancement de 1928 pour le grade de chef d'escadron.

M. Viers, ancien militaire, élève du Lot, est admis dans l'arme de la gendarmerie et affecté à la 13^e légion, peloton mobile 7 de Clermont-Ferrand.

Intendance

M. Oussat, sous-intendant militaire de 3^e classe à Cahors, est promu à la 2^e classe et maintenu provisoirement à Cahors.

Nos félicitations.

Service de santé

Notre excellent compatriote, M. Godeau, ancien élève du lycée Gambetta, médecin-major de 1^{er} classe au 23^e régiment d'artillerie à Toulouse, est inscrit au tableau d'avancement de 1928 pour le grade de médecin principal de 2^e classe.

Nous adressons nos vives félicitations à notre compatriote et ami M. Godeau qui a été, pendant plusieurs années, médecin-major à Cahors.

Lus Songliés

Nos lecteurs trouveront à la quatrième page un joli poème en langue locale, qui a pour auteur notre compatriote M. MEDERIE DAFFAURE.

La largeur insuffisante de nos colonnes nous a obligés à mettre ce poème à la quatrième page, où il pouvait trouver place sans que nous fussions dans la nécessité de « doubler » chaque vers.

Pour les cantonniers

Au cours de la discussion du budget du ministère des Travaux publics, le Sénat a repoussé une augmentation de crédits de 20 millions, en faveur des cantonniers des routes nationales.

Le rapporteur du budget a indiqué que ce vote aurait une répercussion sur les budgets des communes et des départements « car, a-t-il dit, dès que l'Etat donne à ses fonctionnaires ou à son personnel un avantage quelconque, immédiatement, cet avantage est réclamé, à juste titre, par le personnel des départements et des communes. »

Le rapporteur a fait connaître le chiffre des dépenses nécessitées par l'assimilation. Pour tous les départements, ce chiffre s'éleverait à 216 millions ; pour le Lot, ce serait une dépense de 1.830.000 francs.

La Chambre a voté l'augmentation de crédits de 20 millions. Après une longue discussion, Chambre et Sénat se sont mis d'accord pour fixer cette augmentation à 12 millions.

Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

Première séance du 23 décembre

Scrutin sur le budget spécial de l'Algérie.

A voté pour : M. Bouat.

Retenu à la commission des Finances : M. Malvy.

A voté contre : M. Calmon.

Le budget a été adopté par 385 voix contre 125.

Scrutin sur l'amendement Duclos demandant la suppression de l'article 19, relatif au recrutement de l'armée. L'amendement était repoussé par la commission.

A voté pour : M. Calmon. Abstenu : M. Bouat. Retenu à la commission : M. Malvy. L'amendement a été repoussé par 323 voix contre 177.

Scrutin sur l'amendement de M. Duclos demandant la modification de l'article 21 de la loi sur le recrutement de l'armée. L'amendement était repoussé par le gouvernement et la commission.

Ont voté pour : MM. Bouat et Calmon.

Retenu à la commission : M. Malvy. L'amendement a été repoussé par 313 voix contre 201.

Scrutin sur l'amendement de M. Cornavin demandant la modification de l'article 24 du projet sur le recrutement de l'armée. L'amendement était repoussé par le gouvernement et la commission.

A voté pour : M. Calmon. A voté contre : M. Bouat. Retenu à la commission : M. Malvy. L'amendement a été repoussé par 369 voix contre 138.

Deuxième séance du 23 décembre

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple déposé à la suite de l'interpellation de M. Cornavin sur les déclarations du Ministre des Travaux Publics relatives aux salaires des mineurs.

A voté contre : M. Calmon. Abstenu : MM. Bouat et Malvy. L'ordre du jour a été adopté par 387 voix contre 130.

Scrutin sur l'ensemble du budget. Ont voté pour : MM. Bouat et Malvy.

A voté contre : M. Calmon. L'ensemble du budget a été voté par 403 voix contre 123.

Séance du 24 décembre

Premier scrutin sur l'ensemble du budget revenu à la Chambre après modification au Sénat.

Ont voté pour : MM. Bouat et Malvy. A voté contre : M. Calmon. Le budget a été voté par 402 voix contre 123.

Dans les scrutins successifs sur l'ensemble du budget, revenant à la Chambre après modifications du Sénat, ainsi que dans le scrutin final sur le budget définitif, les votes émis par les députés du Lot se sont répartis de la même manière.

Votes de nos Sénateurs

Séance du 24 décembre

Scrutin final sur le vote de l'ensemble du budget.

Ont voté pour : MM. Fontanille, Loubet et Monzie. Le budget a été adopté par 278 voix contre 16.

Clôture de la chasse

La clôture de la chasse à tir sera close, dans le département du Lot, le dimanche 8 janvier 1928, au soir, sauf en ce qui concerne la chasse du gibier d'eau, dont la date de la clôture est fixée au 31 mars.

Bureau de recrutement

M. Roques, ancien capitaine au 9^e d'infanterie à Cahors, est promu chef de bataillon et maintenu commandant le bureau de recrutement de Brive.

Commission départementale

La commission départementale a pris les décisions suivantes : Une subvention de 700 francs, à la commune de Saint-Pierre-Toirac pour réparations à ses bâtiments.

Une subvention de 400 francs, à la commune de Viacaz pour réparations à son église.

Une demande de subvention de Luzech pour réparation de murs démolis par l'inondation est ajournée jusqu'à la répartition des crédits qu'accordera l'Etat.

Pour travaux à l'église Notre-Dame-du-Puy, à Figeac, la commission alloue 1.500 francs.

Les subventions suivantes sont allouées aux communes ci-après pour constructions d'abreuvoirs-lavoirs et de chemins ruraux :

Lavercaillère, chemin rural de Montsaby : 10.616 fr. ; Saint-Laurent-Tours, chemin de Trouillou : 8.283 fr. ; Saint-Paul-de-Vern, chemin de Malvy, 7.683 fr. ; Saint-Jean-Lespinasse, chemin de Laupière : 14.916 fr. ; Prudhomat, chemin des Landes : 3.483 fr. ; chemin de Barrié-Haut : 7.816 fr. ; chemin de Félèles : 3.250 fr. ; Terrou, chemin de Sasmayoux : 19.100 fr. ; Linac, chemin de Puy-Lanoy : 4.083 fr. ; Parignac, chemin de Roqueval : 7.816 fr. ; Saint-Félix, chemin de l'Aubesque : 4.776 fr. ; Prudhomat, abreuvoir-lavoir : 1.416 fr.

Le cahier des charges de la ligne de Frayssinet-le-Gélat à Libos (entrepreneur M. Gras) est approuvé. Il en est de même pour les lignes de Condat à Souillac et de Salviac à la gare de Dégagnac. La commission approuve la modification d'horaires, avec arrêt à Mos-d'Ansou, de l'autobus de la ligne Saint-Céré-Labastide-Murat sur Gramat.

L'acte d'acquisition de l'immeuble servant de caserne de gendarmerie à Gramat, moyennant le prix de 70.900 fr. est approuvé.

CAHORS LA NOËL A CAHORS!

Les journaux relatent que Noël a été festoyé joyeusement en France, et qu'à Paris notamment, comme chaque année, soupers et soupesses ont occupé les petites tables des grands restaurants de nuit.

Mais à quel prix ? Eh bien ! il paraît que les prix ont subi, cette année, une hausse très importante, presque 40 0/0, affirmant certains journaux.

C'est encore un bon prix puisqu'aussi bien on ne pouvait pas réjouir dans les grands restaurants, à moins de 120 à 150 francs, vins non compris !

Plus modestes, les restaurants ordinaires ont fait souper à 50 et 60 francs, ce qui n'est pas exorbitant à prix doux !

Qu'en pensent les souppers qui ont festoyé à Cahors, en cette nuit de Noël 1927 ?

Et certes, il y en eut en nombre assez important qui prirent place autour des tables spécialement dressées à leur intention, dans les restaurants de la ville.

Furent-ils bien traités ? C'est certain. Il n'y avait du reste, qu'à entendre les rumeurs, et, par intervalles, les chants qui trouillaient — oh ! si peu ! — la quiétude des rues.

Et tous les souppers étaient loin d'avoir payé leur réveillon aussi cher que ceux qui s'attablèrent dans les grands restaurants et même les ordinaires restaurants de la Capitale.

Mais, le menu, dira-t-on, était quelconque ? Qu'on se détrompe.

Laissez-ous souppers prisiers les menus de luxe, où figurent majestueuses, les grosses volailles.

A Cahors, la tradition n'en exige pas, n'en veut pas. Ce qu'elle veut : c'est une soupe au fromage, quelques hûtres, un long pan de saucisse truffée, une grive sur canapé, et dessert, du vin du pays et une bonne bouteille de derrière les fagots.

Avec ça, il y a assez. Les plus difficiles se contentent. Et le prêtre-monaie n'est pas râclé jusqu'au dernier sou.

Sans doute, il manque le jazz ; mais, comme dit l'autre, ça ne se mange pas, donc c'est inutile, puisqu'aussi bien, il « casse les oreilles » des souppers et augmente la note de « frais généraux ».

Les souppers cadurciens n'ont pas à jalouser leurs collègues parisiens. Par contre, combien de ceux-ci qui, pour se conformer à la mode, au moment de s'installer autour des tables des établissements « chic » ont un souvenir pour la petite alle d'un de nos restaurants où, sans fla-fla, à la bonne franquette, on savoure le menu local préféré !

Si, comme l'indiquent les journaux, Noël fut joyeux dans les grandes villes, on peut dire qu'il fut aussi à Cahors, et on doit ajouter, à meilleur compte !...

L. B.

Récolte fruitière

Voici les résultats approximatifs de la récolte fruitière dans le Lot en 1927 :

Pommes à cidre : 20.000 quintaux ; Pommes à couteau : 1.400 quintaux ; Poires à couteau : 1.400 quintaux ; Châtaignes : 40.000 quintaux ; Noix : 45.000 quintaux ; Pêches : 6.000 quintaux ; Abricots : 150 quintaux ; Cerises : 4.000 quintaux ; Prunes : 3.000 quintaux ; Prunes destinées à être transformées en pruneaux : 3.000 quintaux ; Fraises : 3.700 quintaux.

L'ARBRE DE NOËL des Ecoles Publiques

Samedi dernier, à 14 heures, les 900 enfants de nos écoles publiques étaient en liesse. Un magnifique sapin représentant l'Arbre de Noël avait été dressé à leur intention sur la scène du Palais des fêtes. Grâce à un service d'ordre parfaitement bien organisé, il fut trouvé place au parler, tandis que leurs parents un peu tassés, j'en conviens, s'installaient dans les galeries. Les autorités municipales et universitaires avaient tenu à donner par leur présence un témoignage de sympathie à notre enseignement laïque.

Dès l'ouverture du rideau le jeune Christian Delmas, vient dire un remerciement aux organisateurs de la fête. Il s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, Chers maîtres, Je suis chargé d'une tâche bien lourde pour mes faibles moyens : celle de remercier au nom de mes petits camarades, les grands amis qui nous entourent et aussi ceux qui, empêchés par leurs occupations, n'en sont pas moins de cœur avec nous. »

Malgré leur jeune âge les écoliers et écolières de Cahors, se rendent compte de tous les sacrifices que l'on fait pour eux, de toute la sollicitude dont on les entoure.

« Le conseil municipal, sous l'heureuse inspiration d'hommes d'épée qui aiment le peuple, nous a installés dans des locaux où toutes les conditions d'hygiène se trouvent réunies. »

« L'espace, l'air, la lumière et même le bon soleil quand il daigne se montrer, nous accompagnent aussi bien dans nos salles de classe que dans nos cours de récréation. »

« Non contents de nous procurer ce confort journalier, vous avez voulu, Messieurs, nous donner de la joie. Vous vous êtes souvenus que l'enfance aime les jeux et même, nous l'avons vu, les triandises, et grâce à votre générosité, nous aurons à nous partager dans un moment toutes les merveilles qui font ployer ce beau sapin et toutes les succulentes pâtisseries qui remplissent ces corbeilles. »

« Soyez-en remerciés mille fois ! le souvenir de cette après-midi fera époque dans notre existence. »

« D'autres personnes ont droit à notre reconnaissance. Que M. l'Inspecteur d'Académie et M. l'Inspecteur primaire, qui nous prodigent leurs conseils et leurs encouragements avec une autorité et une bienveillance, reçoivent l'hommage de notre respectueux, gratitude. Aux dévoués administrateurs et aux généreux souscripteurs de la Caisse des écoles vont aussi nos remerciements. Grâce à eux, nos camarades, dont les parents sont peu fortunés, peuvent recevoir les bienfaits de l'instruction. »

« Ce n'est pas sans vifs regrets qu'un an d'intervalle nous avons accompagné à leur dernière demeure M. Huard, président et M. Vidal, secrétaire, qui ont tant contribué à la prospérité de cette bienfaitante institution. »

« Quoique nous ayons de nombreuses occasions de témoigner à nos instituteurs et institutrices tout le respect et toute l'affection que nous inspire leur inlassable dévouement, nous tenons à le leur redire ici, parce qu'il nous semble que ces promesses solennelles seront plus durables. »

« Qui, chers maîtres, nous prouvez, d'un commun accord, l'engagement d'apporter une attention toujours plus grande à nos devoirs, une volonté plus énergique à être toujours sans reproche. »

« Entourés de la vigilante sollicitude des chefs et des amis de l'école laïque, instruits hautement que nous aimons l'école, que nous y allons avec joie et que nous nous y préparons à donner à la France républicaine des citoyens instruits, honnêtes et laborieux. »

M. Tassart, adjoint au maire, en l'absence de M. de Monzie, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, prend à son tour la parole pour dire combien la ville de Cahors est heureuse de procurer de la joie à toute cette jeunesse. Il en profite pour faire comprendre aux enfants la grande place qu'ils occupent non seulement au foyer familial qu'ils illuminent de leurs gracieux sourires, mais encore dans les préoccupations des pouvoirs publics. C'est pour cela, ajoute-t-il, que nous cherchons à réaliser toutes les améliorations possibles pour vos écoles.

Il rappelle ensuite en des termes d'une cordialité et d'une simplicité qui retiennent l'attention de ce jeune auditoire, les devoirs de l'enfant, envers ses parents et envers ses maîtres. Il renforce ses conseils d'un exemple personnel, « Je garde pieusement le souvenir de mon vieux maître d'école, qui vit encore, nous dit-il, et ce n'est pas sans émotion que je lui rends visite chaque fois que je vais au pays natal. »

Cette allocution improvisée a été couverte d'applaudissements.

Le programme annoncé par les journaux se déroula ensuite avec la plus grande régularité et sans que l'attention, même celle des petits bambins, fléchisse un instant. Il faut dire que si les numéros étaient nombreux, ils étaient variés, bien choisis et bien préparés.

Les chants, les rondes enfantines, les morceaux de diction furent exécutés à la perfection ; chacun d'eux mériterait une mention spéciale. Garçonnettes ou fillettes, jusqu'aux bébés des écoles enfantines, tous firent l'admiration de l'assistance par leurs belles voix, leur diction parfaite, leurs gestes aisés et gracieux, leurs travestissements élégants ou pittoresques, en tous cas bien appropriés à la circonstance.

Il est difficile de signaler les morceaux les mieux réussis : tous avaient leur originalité et leur cachet artistique. Contentons-nous de citer au hasard : Mon beau sapin. — L'apparition du père Noël. — La ronde des saisons. — Les cloches de Noël. — Moun biel Quercy. — Madame la Neige. — Veillée de Noël. — La chanson des petits bonnets.

Quant l'heure du goûter fut arrivée, que les corbeilles de gâteaux et les sachets de bonbons passèrent à travers les rangs, quand les jouets furent distribués aux bébés des écoles enfantines, quelle exubérance de gaieté ! quel joyeux vacarme parmi tout ce monde !

Mais M. l'Inspecteur d'Académie paraît sur la scène : le silence se rétablit aussitôt. M. Hilleret tient à re-

mercier la municipalité de sa générosité ; il félicite maîtres et maîtresses pour la bonne organisation et complimente les jeunes artistes pour leur talent et tous pour leur parfaite tenue. En levant la séance il souhaite de bonnes vacances et une heureuse nouvelle année.

Ainsi s'achève cette belle fête enfantine où s'est affirmée la prospérité de nos Ecoles ainsi que la sympathie dont elle sont entourées et pour laquelle il convient de féliciter avec la municipalité, les autorités académiques et les maîtres et maîtresses autant que les enfants.

Compatriote

Notre compatriote M. Mazars, ancien élève du lycée Gambetta, sous-intendant militaire à Montpellier, est élevé à la 2^e classe.

Nos félicitations.

Au 9^e

M. Darolles, capitaine au 9^e, passe commandant du C. M., n^o 171, à Cahors ; M. Gaston, capitaine au 9^e d'infanterie, passe commandant de l'annexe C. M., n^o 171, à Cahors.

Mariages

Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de notre compatriote, le très distingué docteur Albert Valat, ancien interne des Hôpitaux de Paris, avec Mlle Madeleine Besombes, fille de l'administrateur des Magasins « La Samaritaine », à Paris.

Nous présentons nos cordiaux souhaits de bonheur aux futurs époux et nos vives félicitations à leurs familles.

Mardi matin a été célébré, à Cahors, le mariage de Mlle Jeanne Delfort, la charmante fille du distillateur bien connu de notre ville, avec M. Fontanille, représentant de commerce.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Prix de vertu

Un prix Savourat-Thénard (500 francs), a été attribué à Mlle Augustine Conquet, de Vire (Lot).

Pertes

Il a été perdu un portefeuille contenant 130 à 140 francs, par M. Gojon Constant, place St-Laurent ; un billet de banque de 100 francs par M. Riols, de Flaujac-Lalbenque ; un rideau d'auto, par M. Bergon, rue Wilson.

Nouvel An cadeaux

Et ou, s'il vous plaît, être sûr de trouver un choix plus complet, plus varié d'originales trouvailles, que chez Mandelli, le spécialiste du cadeau.

Et puis, vous aurez aussi le vôtre.....

Pour tout achat vous choisissez vous-même l'objet de votre désir, pour une valeur égale à 10 % de votre dépense.

Vous le voyez, Mandelli ne néglige rien pour vous être agréable. Aussi attend-il votre visite toute prochaine.

Joailleur - Orfèvre
Mandelli
22, Boulev. Gambetta. -- CAHORS

Football association. — Les amateurs de sport qui se rendent sur le terrain de la Réquillon, le jour de la Noël pour assister à la partie de foot-ball association qui disputèrent les équipes de Salviac et de Soturac ne regretteront pas le déplacement. Les deux équipes luttèrent courageusement et ne purent marquer aucun but. Ce fut un beau match nul. L'équipe de Salviac est excellente pour la défensive, elle possède des individualités très précieuses et d'une adresse consommée; la Vaillante de Soturac est plus forte, plus massive peut-être, plus homogène.

Si les avants de Salviac avaient un peu plus de poids, le Club Athlétique Salviacais deviendrait bientôt une excellente équipe.

Voyageur à la Commission

déjà introduit
auprès de la Clientèle Epicerie
est demandé de suite
PAR IMPORTANTE MAISON
de Semences
S'adresser au Bureau du Journal

Arrondissement de Cahors

Catus
Concours d'oies et de canards gras. — Le jour de la foire, a eu lieu un concours d'oies et de canards gras : Lots de 4 oies : 1^{er} prix : M. Lagarde, propriétaire à Uzech-des-Oules ; 2^e prix : M. Calmels, propriétaire à Nuzéjols. Lot de 3 oies : 1^{er} prix : M. Parden, à Brouelles ; 2^e prix : M. Tocaven, à Boissières ; 3^e prix : M. Bergues, à Nuzéjols ; 4^e prix : M. Doumerg, à Uzech. Lot de deux oies : 1^{er} prix : M. Costes, à Nuzéjols ; 2^e prix : M. Rayzal, à Saint-Médard ; 3^e prix : M. Besse, à Nuzéjols. Canards : Prix unique : M. Mara-tuech, à Nuzéjols.

Crayssac
Décès. — Nous apprenons le décès de Mme Veuve Bousquet, belle-mère de M. Mouly, le si sympathique conseiller municipal de notre commune. Le lendemain, décès de M. Palisse Antoine, à Bourry. Aux deux familles, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Feuilleton du Journal du Lot 27

ZYTE

PAR
Hector MALOT

PREMIERE PARTIE

XIII

Mais pour elle qui connaissait les exigences de son père, ces formalités ne se présentaient pas avec la même simplicité que pour Faré : lequel des deux directeurs allait rouler l'autre ? Cependant quand ils rentrèrent les signatures s'échangeaient. Elle n'avait plus à se demander et à demander si c'était vrai. L'Odéon n'était plus, l'Odéon, c'était un théâtre de féerie, où Faré jouait pour de vrai le rôle d'un magicien.

Mais où la féerie s'affirma de plus en plus, ce fut quand elle vit son père mettre un billet de cinq cents francs dans sa poche et qu'on lui présenta à elle-même trois billets de cent francs avec un reçu à signer « à valoir sur ses appointements » ; trois cents francs à valoir, elle qui n'avait jamais eu dix francs lui appartenant.

— Maintenant, dit Faré, choisissez votre hôtel, et quand vous serez installée, envoyez au théâtre votre adresse ; je vous ferai porter votre rôle, et demain matin j'irai causer

de la pièce avec vous ; je vous amènerai moi-même à la répétition.

— Y crois-tu ? s'écria-t-elle quand elle fut seule avec son père sous les galeries.

— Ce Faré me paraît un brave garçon ; il mérite que tu te souviennes de lui.

— Et M. Chamontain donc ! Car enfin c'est lui qui nous a amené M. Faré.

— Mets aussi le fils Chamontain dans ton souvenir, je n'y vois pas d'inconvénient.

La joie de Duchatellier ne fut pas comme celle de Zyte, sans mélange, et aux justes motifs qu'il avait de s'enorgueillir s'en mêlaient d'autres de se dépitir : toujours la même chose, il avait été trop bon, trop facile, trop franc. Il aurait dû obtenir plus de six cents francs par mois. Mais au moins il avait saugé l'avenir en ne consentant qu'un engagement d'un an. Dans un an, le succès venu, on obtiendrait mieux.

Au reste ils n'avaient pas le temps de rester sur cette question, maintenant celle du logement s'imposait et il fallait qu'avant de retourner à Noisy, elle fut résolue. Lorsqu'il était le beau Duchatellier de Montmartre et des Batignolles il ne s'en serait peut-être pas bien fortement préoccupé s'il avait eu à ce moment une fille dans la situation de Zyte : à dix-huit ans on est d'âge à se défendre. Mais le contact journalier de sa femme à l'esprit sage et timide, et

La section cantonale comportera un groupe dans chacune des communes du canton.

Carte du Combattant. — Il est rappelé aux anciens Combattants, que seuls peuvent faire partie de cette nouvelle association, ceux qui ont droit à la carte du Combattant. Le secrétaire se met à la disposition de tous, pour leur fournir les imprimés nécessaires, pour demander cette carte, et même, au besoin, pour leur remplir ces imprimés. Se munir du livret militaire.

Douelle

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Pierre Albert, décédé à Douelle. C'était le doyen de la commune ; il était âgé de 90 ans. Jusqu'à ces derniers jours, il était d'une lucidité d'esprit remarquable.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu de toute la population. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Montcabrier

Création d'une recette buraliste. — La Municipalité de Montcabrier avait demandé à notre compatriote M. Jules Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République, d'intervenir auprès du Ministère des Finances. en vue de la création d'une recette buraliste dans notre commune.

Notre dévoué maire vient de recevoir une lettre avisant M. Crabol que Montcabrier allait être dotée d'une recette buraliste.

Cette heureuse nouvelle sera favorablement accueillie par tous nos administrés.

Bouziès-Haut

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre excellent compatriote M. André Courderc, avec Mlle Marie-Louise Périer, de Nogent-sur-Marne (Seine).

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Une boulangerie incendiée. — Samedi matin, un incendie qui a pris aussitôt des proportions considérables s'est déclaré à 3 heures, à la boulangerie Bidou, rue Emile-Zola. Les sapeurs-pompiers aussitôt alertés ont combattu le fléau avec vigueur et ont réussi à protéger les maisons voisines qui n'ont été que partiellement endommagées. Mais l'immeuble de la boulangerie a été entièrement détruit et les dégâts importants sont couverts par des assurances.

Quelques instants après l'appel du tocsin et du clairon, de nombreuses personnes étaient sur les lieux et le service d'incendie a été très efficacement secondé par des assistants courageux et dévoués. Nous avons remarqué sur les lieux dès le commencement du sinistre M. le D^r Pezet, maire, M. Nozières, 1^{er} adjoint, M. le sous-préfet, et M. le capitaine de gendarmerie dirigeant lui-même le service d'ordre. Habilement guidés par leur commandant M. Goutal, nos sapeurs-pompiers se sont montrés à la hauteur de leur tâche difficile et ont fait vaillamment leur devoir. Malheureusement l'un d'eux, M. Mazel Elie, 40 ans, marié et père d'un enfant de 8 ans a été grièvement blessé par un gros bloc de pierre détaché d'un pilier qui s'est brusquement effondré vers 6 h. 30, au moment où il dirigeait sa lance vers un foyer qui résistait encore.

Transporté aussitôt à l'Hôpital, il a reçu immédiatement de la part de M. le D^r Pezet tous les soins que nécessitait son état. Un examen attentif a révélé trois fractures à la jambe gauche et trois côtes fracturées, ainsi que de nombreuses plaies superficielles. On espère que ces blessures quoique graves ne mettront pas ses jours en danger.

Un service de protection a dû être maintenu toute la journée de dimanche et une partie de la journée de lundi.

Une chienne égarée. — M. Laverge Henri, propriétaire à La Gineste, avait reçu de Courmontrera par chemin de fer une belle chienne grillon

qui à son arrivée à la gare de Figeac avait été confiée aux soins du conducteur de l'autobus de St-Céré. Malgré toutes les précautions, pendant le passage en ville, l'animal trompant la surveillance de son gardien a sauté hors de la voiture et il a été impossible de le rejoindre. M. Laverge se serait reconnaissant aux personnes qui pourraient avoir aperçu la bête à son passage de le lui signaler ou d'en aviser la Mairie de Figeac.

Marché du 24. — Ce marché a été très important en raison des Fêtes de Noël. Beaucoup de cultivateurs des communes voisines avaient apporté leurs dîmes et après les avoir écoulées avantageusement ils ont pu faire leurs provisions en vue de la fête du lendemain. Voici la Mercerie :

Pommes de terre, 30 fr. l'hectolitre ; œufs, 8 fr. 85 la douzaine ; beurre, 15 à 16 fr. ; poules, 10 à 11 fr. ; poulets, 10 à 11 fr. ; lapins, 4 fr. 50 ; canards, 17 fr. ; oies, 17 fr., le tout le kilo ; pigeons, 6 fr. 50 la paire.

Laval-de-Cère

Nouvelle Commune. — Nous sommes heureux d'apprendre que le Sénat vient de voter à son tour le projet de loi relatif à l'érection en commune de la Section de Laval-de-Cère.

La population de cette région est heureuse de cette décision et en témoigne sa reconnaissance à ses dévoués parlementaires : MM. Bouat et Loubet.

Rouquayroux

Changement de foire. — Les maires de Sainte-Colombe et de Labathude ont l'honneur de prévenir le public que, le 1^{er} janvier se trouvant un dimanche, la foire de Rouquayroux se tiendra le lundi 2.

A l'avenir, les foires de Rouquayroux se tiendront le 1^{er} janvier, sauf si le 1^{er} est un dimanche.

Lamatvie

Construction d'une route. — M. Bouat, Député, et Loubet, Sénateur, Questeur, qui se sont occupés d'une manière toute particulière de la construction du chemin de Grande Communication n^o 40, devant relier le centre de la commune de Lamatieville à la Gare, et qui ont fait de pressantes démarches au Ministère de l'Intérieur, viennent de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 20 décembre 1927.

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de rectification du chemin de Grande Communication n^o 40 (Côte de Lamatieville) qui m'a été transmis en vue de son inscription au programme vicinal de 1927.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'admettre ce projet au bénéfice des subventions de l'Etat.

« M. le Préfet du Lot a été informé de cette décision.

« Dans ces conditions, les travaux dont vous me signalez l'urgence peuvent commencer dès que le service vicinal en jugera le moment opportun.

« Veuillez agréer, etc...
« Le Ministre de l'Intérieur,
« SARRAUT. »

La construction de ce chemin présente le plus grand intérêt pour la région du Haut-Quercy dont la population adresse à ses dévoués Parlementaires ses plus vifs remerciements.

St-Céré

Foire du 22 décembre. — Place du foirail: Vaux, de 6 fr. 50 à 8 fr. 50 le k. ; bouffis de travail, de 4.80 à 5.400 fr. ; bouvillons, de 2.500 à 3.000 fr. ; vaches de travail, de 2.800 à 3.200 fr. ; génisses, de 2.400 à 3.000 fr., le tout la paire.

Placé des Roubinets: Pores gras, de 370 à 420 fr. le quintal; porcelets, de 180 à 250 fr.
Place de l'Arvol: Brebis d'élevage, de 180 à 250 fr.

Place du Marché et de l'Hôtel de Ville: Froment, de 100 à 103 fr. ; seigle, de 78 à 80 fr. ; sarrasin, de 70 à 72 fr. ; avoine, de 30 à 32 fr. ; pommes de terre, de 25 à 26 fr. ; châtaignes, de 24 à 26 fr., le tout les 80 litres.

Place de l'Eglise: Poules, 4 fr. ; poulets, de 4 à 4 fr. 50 ; lapins, de 2 fr. à 3 fr. ; dindons, de 5 à 6 fr. ;

oies, de 8 à 9 fr. ; beurre, 9 fr., le tout la livre; œufs, 9 fr. la douzaine; fromage du Cantal, 4 fr. 50; Roquefort, 4 fr. 50 la livre.

Foire importante. A signaler une hausse sur le bétail.

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Fête de l'Arbre de Noël à l'École Maternelle. — Dimanche 25, à 15 h., eut lieu à l'École Maternelle une distribution de jouets et de gâteaux à tous les élèves et des vêtements aux indigents. Quelques chants, quelques poésies, vinrent agrémenter cette petite fête, d'ailleurs tout à fait intime. Les mignons bébés étaient tous heureux et cette soirée fut pour eux des plus agréables. Aussi demandaient-ils tous à leurs mamas : « Quand un autre Noël ? ». Nos félicitations aux maîtresses de l'École.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Dans l'enseignement. — M. Auricoste, instituteur-adjoint à Gourdon depuis 40 ans, vient d'être admis, sur sa demande, par M. Herriot, Ministre de l'Instruction Publique, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1^{er} janvier 1928.

Voilà une retraite bien gagnée.

Nous saluons avec plaisir cet excellent laïque et ce bon républicain, depuis plus de 40 ans conseiller municipal de sa commune natale. — N. D. L. R.

Union musicale. — L'Union musicale offrira à ses membres honoraires une grande soirée dansante, le soir du 1^{er} janvier, dans la belle salle de la nouvelle maison Bouy.

Ce bal comportera deux orchestres, dont un à cordes, qui exécuteront alternativement les danses anciennes et nouvelles.

Des entrées payantes seront admises aux prix de 6 francs pour les messieurs et 3 francs pour les dames.

Ouverture du bureau à 20 h. 30. C'est une belle soirée en perspective pour danseurs et spectateurs.

Montvalent

Compatriote. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre charmante et gracieuse compatriote Mlle Ernestine Laboudie, employée à Paris à la Caisse des Dépôts et Consignations, vient d'obtenir un avancement bien mérité.

Nos plus sincères félicitations.

Soulomès

Nos autobus. — Conformément au vœu émis par le Conseil Général dans sa dernière session, l'autobus qui fait le service de Labastide-Murat à Figeac desservira les communes de Soulomès et Caniac.

Le passage à Soulomès aura lieu à l'aller vers 5 h. 45, au retour, vers 19 h. 45.

Nous rappelons que cet autobus assure à Assier la correspondance avec le train de Paris.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent et distingué compatriote, M. Germain Simon, inspecteur d'enregistrement à Albi vient d'être reçu au concours pour le grade et l'emploi de directeur de l'Enregistrement.

Nos bien vifs félicitations.

Football Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

CHAUSSURES CAMILLE

65, Boulevard Gambetta
Toujours bon et le meilleur marché
Vente directe du fabricant à l'acheteur
Prix et modèles sans concurrence
Etretnes utiles à tout acheteur
5 0/0 aux Mutuels

A VENDRE

VACHES LAITIÈRES PLEINES
S'adresser à M. DELARD,
Château de Hautesserres, par Lalbenque

DÉPÊCHES

Paris, 27 décembre, 11 h. 15.

Explosion d'un dépôt de pétrole

Berlin. — Le Lokal Anzeiger publie un long télégramme de Pékin selon lequel un immense dépôt du « Standard Oil » à Tientsin aurait fait explosion hier avec tous ses réservoirs et ateliers.

Tout Tientsin serait enveloppée par une épaisse fumée noire et la population en proie à la panique.

Plusieurs immeubles de la concession belge seraient détruits.

On ignore encore le nombre des victimes. La Compagnie du « Standard Oil » serait contrainte de renoncer, au moins temporairement, à son activité commerciale dans la Chine du Nord.

Les dégâts dépasseraient cinquante millions de dollars.

Un représentant soviétique victime d'un attentat

Berlin. — Une dépêche de Moscou annonce que le secrétaire du consul soviétique dans le port mandchou, Daïdan, nommé Tgerkassof, a été victime d'un attentat et reçu une vingtaine de coups de couteau.

Sa vie n'est pourtant pas en danger.

La presse soviétique fait grand bruit autour de cette affaire et accuse la garde militaire japonaise d'avoir refusé à intervenir.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Pierre DELBRU, les familles BOUYE, LACASSAGNE et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve DELBRU
Née LAMOURE

leur mère, belle-mère et cousine, décédée à Cahors dans sa 69^e année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à Bégonx, le Jeudi 29 Décembre, à 10 heures.

Remplacez

L'extrait de quinquina par la Quintonine. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne, non pas un litre de vin de quinquina, mais un litre d'excellent vin fortifiant. Le flacon de Quintonine, 4 fr. 50.

Pharmacie Orliac à Cahors.

ETUDE

DE

Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS (Lot)

VENTE

DE

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le vingt-un décembre mil neuf cent vingt-sept, enregistré à Cahors le vingt-trois suivant,

Madame Marthe BOURNAJEL, veuve de Monsieur André MATHIEU, restauratrice, demeurant à Cahors, rue Saint-Priest, 2, a vendu à Madame Louise JEAN, épouse Emile GAILLARD, sans profession, demeurant à Cahors, rue Clemenceau, 10, de son mari autorisée, un Fonds de Restaurant qu'elle exploite à Cahors, rue Saint-Priest, 2, avec tous ses accessoires.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les dix jours qui suivront la seconde insertion, en l'étude de Maître DU MAS.

Avis de la présente vente sera inséré dans le « Bulletin officiel des Ventes ».

Pour premier avis :
DU MAS.

plus encore peut-être l'étroite vie de famille dans la roulotte, où les enfants avaient grandi sous la main du père et de la mère lui avaient inspiré d'autres sentiments et d'autres idées. Maintenant ce n'était pas sans inquiétude qu'il envisageait cette séparation, cet abandon de sa fille, de sa très belle fille au milieu de ce Paris, où elle allait être si seule. Il savait bien en se décidant à écouter les propositions de Faré que cet abandon devrait avoir lieu, mais alors il n'était pas immédiat, tandis qu'à cette heure, c'était avant le soir qu'il devait être accompli.

Au temps où il dirigeait des tournées, non dans les villages des environs de Paris, mais dans les petites villes, il engageait souvent en représentation une comédienne du boulevard, Eudoxie, qui en quittant le théâtre avec quelques rentes, avait pris un hôtel meublé rue de Valenciennes. Si elle tenait encore cet hôtel, Zyte ne pourrait pas être mieux que chez elle : c'était une brave femme, une bonne femme. Mais depuis douze ou quinze ans qu'il l'avait perdue de vue, était-il vraisemblable qu'elle fût encore dans cet hôtel. Enfin il fallait voir.

Quittant les galeries de l'Odéon ils suivirent la rue de Valenciennes, en parlant d'Eudoxie dont Zyte n'avait pas gardé souvenir. C'était en face le jardin du Luxembourg ou à peu près que devait se trouver l'hôtel, car Duchatellier n'y était venu qu'une fois

se le rappelait assez mal et même il avait tout à fait oublié son nom. Ils marchaient donc le nez en l'air sur le trottoir du palais examinant les maisons opposées. Un peu avant d'arriver à la rue Férou ils aperçurent une façade nouvellement peinte sur laquelle on lisait : « Hôtel des Médecins ». Était-ce là ? L'aspect était engageant, propre, discret, tranquille. Ils entrèrent. Aux questions de Duchatellier un domestique qui avait des cuivres répondit qu'il n'y avait pas de mademoiselle Eudoxie dans la maison. Ils allaient se retirer lorsqu'un homme de grande taille, à cheveux plats, le visage bien rasé, vêtu d'un habit noir, ayant tout l'air d'un agent de funérailles sortit d'un petit bureau où il lisait un vieux brouillon, et poliment demanda de quoi il était question.

— Mademoiselle Eudoxie ? dit-il avec un sourire affable qui épanouit sa large figure, je suppose que c'est à madame Crozat, ma femme, que vous avez affaire ?

— Mademoiselle Eudoxie, ex-premier sujet à la Porte-Saint-Martin.

— Présentement madame Crozat. Veuillez entrer, je vais la faire prévenir.

Introduits dans le bureau, ils n'eurent pas longtemps à attendre, presque aussitôt ils virent arriver madame Crozat, plus noble et plus imposante encore qu'au temps où elle jouait une de ces Médécis, Catherine ou Marie, qui lui avait fait baptiser

son hôtel.

La reconnaissance n'eut pas lieu au premier mot, mais quand elle se fut enfin faite, madame Crozat se montra la bonne femme, la brave femme dont Duchatellier venait de parler et se mit tout à la disposition de cette « belle personne ». On causa, en bons camarades : Duchatellier parla de ses succès à Coulommiers, à Lagny ; madame Crozat raconta son mariage avec un écrivain du plus grand talent, un savant, un philosophe qui, malgré la gravité de son esprit, et le sérieux de ses études était un charmant auteur dramatique à ses heures. Puis on arriva enfin à l'affaire de Zyte : elle fut vite réglée ; il y avait au quatrième, avec balcon en façade sur le Luxembourg, une chambre qui semblait réservée pour elle, de l'air, de la lumière, de la gaieté, l'hiver des oiseaux, l'été des feuilles et des fleurs ; soixante francs par mois, ce qui était donné ; plus tard on pourrait, si le besoin se présentait, lui adjoindre un petit salon ; pour les repas, mêmes facilités, elle mangerait chez elle ou à la table du restaurant à son choix ; ce n'était pas dans un hôtel banal qu'on l'abandonnait, c'était dans une bonne pension qu'on la plaçait, où elle trouverait des soins affectueux.

Duchatellier n'avait plus qu'à retourner à Noisy, où il arriverait d'autant plus facilement pour la représentation du soir que, maintenant, on n'en était plus réduit, comme le

matin, à aller à pied ou en omnibus ; on pouvait se payer une voiture.

Zyte voulut le reconduire, et après avoir été rue de Provence reprendre « les frusques », elle le quitta à la gare de Vincennes, en le chargeant d'embrassements pour sa mère, pour Marietta, pour Stanislas, et de bonnes poignées de main pour Lachapelle et pour Joseph.

En revenant par la rue Racine, son cocher la fit passer devant l'Odéon et elle admira sa colonnade, se disant que c'était vraiment un beau théâtre. De même quand elle fut montée dans sa chambre et que toute seule elle promena ses regards autour d'elle, elle se dit que c'était une belle chambre. Comme le plafond était haut, comme les murs étaient élagés, comme les fenêtres étaient larges : comme tout cela ressemblait peu à la roulotte où elle avait vécu, à son plafond qui vous pesait sur la tête, à ses parois boisées qui vous écrasaient, à ses visistas qui laissaient entrer si peu de jour. Le lit en acajou lui parut immense, à se perdre dedans. Au lieu du banc dur sur lequel elle s'était toujours assise, elle avait deux fauteuils et un canapé. Elle avait devant elle deux rideaux de bronze. Aux fenêtres, il y avait des rideaux qui se manœuvraient avec des cordons de tirage. Elle les fit marcher doucement d'abord, puis fit marcher doucement d'abord, puis ensuite plus vite quand elle fut certaine de ne rien casser.

(A suivre)

LUS SONGLIÉS

A l'heure où va bientôt se clore la chasse au lièvre et au lapin et où la trompette du piqueur va sonner le rappel pour la battue à la bête fauve...

O trobers lou poyz no detza qualquos onnados, Orbet de songliés son sobe los trouzados, Tranquillomen s'installou, coumo de lous seignours, Xas Pierre ou xas Paul, son pouou de fa erreur...

Ségués bien lus rondals, los roumetz, lus bortesses, Den d'aquelz endrets l'y trouberós lus záchés, Qués acús tranquilles quélibou xous pitzous...

Mais pitou o pitou lus fusils sé cogubrount, Et dé tens en tens lus songliés sé toumbrount, Car ol ségoun cot qué louz sé fait lo guerro...

Bibliographie

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M^{lle} Aïche Millochau) 1 vol. Prix... 6 fr. En vente à CAHORS Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns: Denier, Cours du jour, Cours de la semaine. Rows include Fonds d'Etat, Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, etc.

BIBLIOTHEQUE PLON

L'INFANTE

Roman par Louis BERTRAND De l'Académie Française

Dans l'oeuvre si richement variée et si attrayante de l'éminent académicien, le roman que vient d'accueillir la Bibliothèque Plon occupe une place à part.

En dramatisant une époque qui toujours eut ses préférences d'érudit et devait lui inspirer une étude magistrale sur Louis XIV, il a trouvé une rare occasion d'exercer ses hautes qualités d'humaniste expert à ressusciter un passé prestigieux et à le traduire en images sensibles, d'une vérité saisissante. L'infante évoque, dans le cadre d'une action vivement conduite avec une exacte reconstitution des milieux et des mœurs provinciales, la période glorieuse du règne du Roi-Soleil, où la Catalogne soumise, mais frémissante, encore au souvenir de la liberté ravie, couvait à tout instant des rébellions que l'Espagne, dirigée par des mains débilés, ne savait ou n'osait appuyer ouvertement.

Deux volumes in-16, sous couverture illustrée de la BIBLIOTHEQUE PLON. Prix de chaque volume de la Collection: 3 fr. 50. Par poste: 4 fr. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris 6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

COLLECTION « LA LISEUSE »

ROSELINE ET L'AMOUR

Par Jean BERTHEROY

C'est ici le roman délicieux de l'amour qui s'éveille en un cœur vierge, du trouble charmant qui bouleverse une fière jeune fille, enflèvre son imagination dans le pressentiment angoissant du choix nécessaire à faire et de son destin qui va se décider. Sujet éternel et éternellement captivant. Mais ce drame de chaste passion, d'honnête aspiration à un idéal permis se relève de la beauté du cadre magnifique où il se déroule. Nous sommes à Avignon, la cité des papes, vers la fin du voluptueux dix-huitième siècle. Héritière unique des Francas, seignours de haute mine et d'antique noblesse, apparentée à un cardinal, Roseline connaît, en son palais quasi royal, l'émou d'un bonheur incomplet, d'un mystère exquies qui va se révéler. Les prétendants à sa main ne manquent point: Alain de Canges, sincère et maladroit, cachant sa ferveur sous les traits d'un gravesant, Jean Pétrouchin, neveu du curé de la collégiale de St-Didier, libéris audacieux qui s'oublia jusqu'à tenter de ravir une jeune juive en plein ghetto, François d'Aubert, candidat présenté par ses parents visant simplement à un « établissement » raisonnable et n'ayant rien des preux d'autrefois, M. de Perri-net enfin, secrétaire du Cardinal Fleury, beau muguet de cour, décidé à suivre la fortune plutôt que son cœur. Dans son anxiété, la jeune fille, qui a vite discerné les faux semblants de ces fiancés en expectative, songe un instant à demander au cloître les hautes satisfactions que son âme aristocratique ambitionne. Et voilà que, dans la chapelle de Saint-Benoît, lui apparaît celui qui lui était destiné et qu'elle avait un peu méconnu, cet Alain de Canges, qui n'est pas seulement un docte personnage, mais un héros, prêt à lui vouer dévouement sa vie. D'intéressantes reconstitutions historiques encaignent cette histoire prenante comme un conte de fées qui serait arrivé: tableau de la fureur du Rhône soulevé, spectacle effrayant des ravages de la peste, visions parfaites de la noble cité aux mille souvenirs, épisode curieux du descendant de Nostradamus, magie des fêtes populaires et des processions rituelles.

Un volume in-16 sous couverture illustrée de LA LISEUSE, Collection de romans à mettre entre toutes les mains. Prix de chaque volume de la Collection: 3 fr. 50. Par poste: 4 fr. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris 6^e, et dans toutes les bonnes librairies. Un nouveau volume chaque mois.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro: Saint-Paul PARIS (2^e) TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS RECOMMANDÉ AUX FAMILLES CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour FLOIRAC Téléphone ARCHIVES 60-92 (Originaire du Lot) Propriétaire Hôtel recommandé par le Journal du Lot

FOURRURES

ROBES - MANTEAUX

Réparation Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE

Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY

14, rue Maréchal Foch CAHORS



Pépinières MOINDRAU

Aurillac. Grande spécialité de Noyers

Pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, disponibles par très grosses quantités en sujets prêts à produire.

Enorme quantité d'arbustes et acacias pour haies

CONSULTEZ-NOUS AVANT DE FAIRE VOS ACHATS

SERVICE D'HIVER 1927-28

De Paris à Toulouse par Cahors

Table with columns: Station, Exp., Mixte, Rapide, Exp., Exp. Omnib. Rows include Paris (Orsay) dép., Paris (Aust.) dép., Limoges, Brive, Gignac-Cressensac, Souillac, Cazoules, La Chap.-de-Mareuil, Lamothe-Fénelon, Nozac, Gourdon, Saint-Clair, Dégagnac, Thédirac-Peyrilles, Saint-Denis-Catus, Espère, Pradines, Cahors, Sept-Ponts, Lalbenque, Caussade, MONTAUBAN arr., TOULOUSE arr.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table with columns: Station, Omnib., Omnib., Exp., Omnib., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include TOULOUSE, MONTAUBAN, Caussade, Lalbenque, Cieurac, Sept-Ponts, CAHORS, Pradines, Espère, St-Denis-Catus, Thédirac-Peyrilles, Dégagnac, Saint-Clair, GOURDON, Nozac, Lamothe-Fénelon, La Chap.-de-Mar., CAZOULES, SOUILLAC, Gignac-Cressensac, BRIVE, PARIS (A.) arr., PARIS (O.) arr.

De Cahors à Libos

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include CAHORS, Pradines, Mercuès, Douelle (Arrêt), Parnac, Luzech, Castel-Franc., Prayssac (Arrêt), Puy-Féveque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, LIBOS.

De Libos à Cahors

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include LIBOS, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-Féveque, Prayssac (Arrêt), Castel-Franc., Luzech, Parnac, Douelle (Arrêt), Mercuès, Pradines, CAHORS.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include St-Denis-près-Martel, Vayrac, Béaille (arrêt), Puybrun, Brétenoux-Biars, Port-de-Gagnac, Laval-de-Cère, Lamativie, Siran (arrêt), La Roquebrou, AURILLAC, arrivée.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include Le Buisson, Sarlat, Cazoules, Souillac, Le Pigeon, Baladou, Arrêt, Martel, St-Denis-p.-M.ar.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include TOULOUSE, CAPDENAC, FIGEAC, Le Pournel, Assier, Flaujac (halte), Gramat, Roemadour, Montvalent, St-Denis-p.-Martel, Quatre-Routes, Turenne, BRIVE, PARIS (Orsay) arr.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include AURILLAC, départ, La Roquebrou, Siran (arrêt), Lamativie, Laval-de-Cère, Port-de-Gagnac, Brétenoux-Biars, Puybrun, Béaille (arrêt), Vayrac, St-Denis-près-Martel.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include St-Denis-p.-M. d., Martel, Baladou, Arrêt, Le Pigeon, Souillac, Cazoules, Sarlat, Le Buisson, ar.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include PARIS (Orsay) d., Brive, Turenne, Quatre-Routes, St-Denis-p.-Martel, Rocamadour, Gramat, Flaujac (halte), Assier, Le Pournel, FIGEAC, CAPDENAC, TOULOUSE.

De Sarlat à Gourdon

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include SARLAT, Carsac, Grolejac, St-Cirq-Madelon, Payrignac (arr.), GOURDON.

De Gourdon à Sarlat

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include GOURDON, Payrignac (arr.), St-Cirq-Madelon, Grolejac, Carsac, SARLAT.

De Cahors à Capdenac

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include CAHORS, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, Saint-Cirq-la-Popie, St-Martin-Labouval, Calvignac, Cajarc, Montbrun, Toirac, Lamadeleine, CAPDENAC.

De Capdenac à Cahors

Table with columns: Station, Exp., Exp., Exp., Rapide, Rapide. Rows include CAPDENAC, Lamadeleine, Toirac, Montbrun, Cajarc, Calvignac, St-Martin-Labouval, Saint-Cirq-la-Popie, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, CAHORS.